

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128

5 mai 2014

SOMMAIRE

Answer-IP S.A.	54116	Krentz & Griffin S.à r.l.	54122
Avatarius S.A.	54124	Lucie S.à r.l.	54129
Beechbrook Mezzanine 2012 S.à r.l.	54119	NGM S.A.	54126
Bidibul Productions S.A.	54124	OC Investments S.à r.l.	54144
Biomet Luxembourg S.à r.l.	54124	ONEX TWG Holdings II Limited	54144
Biowood S.à r.l.	54126	Sawyer S.à r.l.	54108
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	54126	Sea-Invest Corporation S.A.	54134
Bluegrass Investments S.A.	54125	Summer Project Finance S.à r.l.	54098
BRASSILUX S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	54120	Sushi House SA	54107
Broad Street Lux2 S. à r.l.	54107	TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	54134
Camping-Concept Sàrl	54111	The Baring Mexico Private Equity Invest- ment Company	54110
Cartonplastgroup Holding SA	54123	Tom Simon Architectes, S.à r.l.	54111
EPF Acquisition Co 14 S.à r.l.	54134	Tour Jacob S.C.I	54116
Findus Equity Co S.à r.l.	54111	Trefoil Luxembourg S.à r.l.	54111
HC Investissements (Europe) S.à r.l.	54117	Turkey MENA Properties II S.à r.l.	54132
ImmoFinRe Capital Partners S.A.	54120	TW Life II S.à r.l.	54132
Invesco Management N° 2 S.A.	54119	TW Life I S.à r.l.	54117

Summer Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.763.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arlington Student Holdings (No.1) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Trident Trust Company (Cayman) Limited, Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 00284539,

here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, whose professional address is in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Summer Project Finance S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be at the registered office of the Company.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of November of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtieth (30) of June 2014.

Subscription and payment

Arlington Student Holdings (No.1) Limited, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-).

The amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as a class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Cherielyn MUIR-BROCKETT, legal advisor, born on 18 June 1954 in Ashford, Great Britain, residing at 20 Bd Princesse Charlotte, 98000 Monaco.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Bertrand PARTY, company director, born on 12 June 1976 in Muret, France, professionally residing at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen; and
 - Teresa CONDE MUNOZ, company director, born on 21 March 1977 in Murcia, Spain, professionally residing at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.
3. The registered office of the Company is located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party/ that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour de février,

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arlington Student Holdings (No.1) Limited, une société régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à Trident Trust Company (Cayman) Limited, Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103, Cayman Islands, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 00284539, représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Summer Project Finance S.à r.l." (la Société).

La société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(iii) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(iv) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(v) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vii) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(iv) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(v) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de novembre de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente (30) juin 2014.

Souscription et libération

Arlington Student Holdings (No.1) Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000).

Le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Cherielyn MUIR-BROCKETT, conseiller juridique, né le 18 juin 1954 à Ashford, Grande-Bretagne, demeurant au 20 Bd Princesse Charlotte, 98000 Monaco.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Bertrand PARTY, directeur, né le 12 juin 1976 à Muret, France, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen; et
 - Teresa CONDE MUNOZ, administrateur de société, née le 21 mars 1977 à Murcia, Espagne, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.
3. Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 février 2014. Relation: ECH/2014/370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031946/508.

(140035603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Sushi House SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur MARCIANO Grégory, Nicolas, Victor résidant 16, Rue Louis David - F-75116 Paris aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUSHI HOUSE S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014035020/16.

(140039370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société BROAD STREET LUX2 S. à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 9 décembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014034494/16.

(140038981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Sawyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.862.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December,
Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of SAWYER S.À R.L., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.862 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S.À R.L., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.485 and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Sara Lecomte, private employee, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 11 December 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's Sole Shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 12 October 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2702, page 129676 of 23 November 2007. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 30 December 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 501, page 24028 of 9 March 2010;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;
5. Discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and
6. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to appoint BALMAIN EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND LLP, a limited liability partnership having its registered office at 25, Heathmans Road, London SW6 4TJ, United Kingdom, registered with the Companies House (London) under number OC333225, as the Company's liquidator (the Liquidator) and (ii) that the Liquidator will may be entitled to remuneration if deemed necessary. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (quitus) to the sole manager of the Company for the performance of its mandate and duties.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treizième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SAWYER S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.862 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société).

A COMPARU:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.485 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 12 octobre 2007, suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2702, page 129676 du 23 novembre 2007. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 30 décembre 2009, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 501, page 24028 du 9 mars 2010;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Décharge (quitus) au gérant unique de la Société; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) de nommer BALMAIN EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND LLP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership) ayant son siège social au 25, Heathmans Road, Londres SW6 4TJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House (Londres) sous le numéro OC333225, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur), et (ii) que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération si jugée nécessaire. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat et de ses fonctions.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57485. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2014031931/139.

(140035262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

The Baring Mexico Private Equity Investment Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.924.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014035034/12.

(140039099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Tom Simon Architectes, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 14, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas SIMON

Gérant

Référence de publication: 2014035026/11.

(140039589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Camping-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 37, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 105.765.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035800/10.

(140040951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Findus Equity Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants B Elizabeth Timmer, Johan DEJANS et Richard Brekelmans ainsi du siège social d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014035315/19.

(140039880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Trefoil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.907.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Mr. George Sisk, born on November 21, 1940, residing at 9, Knocklyon Grove, Knocklyon Road, Templeogue, Dublin 16, Ireland.

2.- Mrs. Anne Sisk, born on July 22, 1942, residing at 9, Knocklyon Grove, Knocklyon Road, Templeogue, Dublin 16, Ireland.

3.- Mr. Henry Sisk, born on January 29, 1943, residing at 3, Charlemont Avenue, Dun Laoghaire, Co Dublin, Ireland

4.- Mr. Owen Sisk, born on January 20, 1980, residing at 15 Maretimo Gardens East, Blackrock, Co.Dublin, Ireland.

5.- Mrs. Aoife Sisk, born on August 6, 1981, residing at Sycamore Farm, Duns Tew Road, Middle Barton, Chipping Norton, Oxfordshire. OX7 7DF, United Kingdom.

6.- Mrs. Maria Luisa Sisk, born on November 16, 1970, residing at 2 Poppyfield Drive, Broomfield, Midleton, Cork, Ireland.

7.- Mr. John Patrick Sisk, born on March 17, 1975, residing at 8 Eglinton Terrace, Donnybrook, Dublin 4, Ireland.

8.- Roseberth Holdings Ltd, incorporated in Dublin, Ireland on July 5, 1988, with registered office at Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland.

All here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I - The appearing parties are the shareholders of "Trefoil Luxembourg S.à r.l.", a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 151.907 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 871 page 41776 of 27 April 2010 (the "Company").

II.- That the 100,000 (one hundred thousand) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented and accordingly the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Waiving of the right to notice;

2. Approval of the simultaneous (i) redomiciliation of the Company to the Isle of Man by way of the continuation of the Company as a company incorporated under the Companies Act 2006 (as amended) of the Isle of Man and (ii) transfer of the effective place of management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Ireland (collectively, the "Transfers");

3. Adoption of a memorandum of association and new articles of association (the "New Memorandum and Articles") in order to comply with the Isle of Man Companies Act 2006 (as amended), to be effective upon the Transfers;

4. Approval of the resignation of Mr. Manfred Schneider as manager of the Company and approval of (i) the continuation of the mandate of Mr. Gerard Penny as a director of the Company, and (ii) the appointment of Mr. Bernard Power as a new director of the Company, to be effective upon the Transfers; and

5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with copies of the following documents:

- a copy of the current articles of association of the Company (the "Articles") together with a copy of the New Memorandum and Articles;

- a legal opinion issued on 10 February 2014 by Cains Advocates Limited, an Isle of Man law firm, stating amongst other things that (i) the continuation of the Company as a company incorporated under the Companies Act 2006 (as amended) of the Isle of Man (the "2006 Act") shall not be deemed to create a new legal entity or prejudice or affect the continuity of the Company which was formerly a Luxembourg company and becomes a continued company in the Isle of Man and (ii) provided that the continuation of the Company as a company incorporated under 2006 Act complies fully with the 2006 Act, such continuation shall not be compromised or affected in any manner by the simultaneous transfer by the Company of its effective place of management and central administration from Luxembourg to Ireland; and

- a legal opinion issued on 10 February 2014 by McCann FitzGerald, Irish law firm, stating that the Company can validly migrate its effective place of management and central administration from Luxembourg to Ireland without affecting the simultaneous transfer of its registered seat to the Isle of Man.

All the above mentioned documents initialed ne varietur by the proxy holder of the Shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was unanimously approved by the Shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge having been sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to approve the simultaneous (i) redomiciliation of the Company to the Isle of Man by way of the continuation of the Company as a company incorporated under the 2006 Act (the “Continuation”) and (ii) transfer of the effective place of management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Ireland (the “Place of Management Transfer”) (both the Continuation and the Place of Management Transfer are collectively referred as the “Transfers”), that the Company continues as a company incorporated in the Isle of Man, and that the Company closes its place of business in Luxembourg.

It is reported that the legal personality of the Company would survive the Transfers and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Transfers. It is further reported that, following the Transfers, the Company would take the form of a company limited by shares continued under the 2006 Act.

The conditions and formalities to be complied with under each of Luxembourg, Isle of Man and Irish laws in order to proceed with the Transfers were then described to the Shareholders and the latter unanimously resolved that the Transfers be subject to the condition precedent that the Company be issued a certificate of continuation pursuant to section 164(2) of the 2006 Act by the Isle of Man Registrar of Companies (the “Condition Precedent”).

It is unanimously resolved that the Transfers would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent, being considered as the date of continuation of the Company in the Isle of Man (the “Continuation Date”) without retroactive effect as at the date of the present deed. It is further highlighted that upon Continuation of the Company in the Isle of Man on the Continuation Date, and its subsequent deregistration from the Luxembourg Trade and Companies Register, the Company (i) would no longer be considered as a Luxembourg Company and (ii) would thereafter no longer be governed by Luxembourg laws.

In addition, it is unanimously resolved that further to the completion of the Transfers, the registered office of the Company will be located at Fort Anne, Douglas, Isle of Man IM1 5PD, whereas the effective place of management and central administration of the Company will be located at Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office and effective place of management and central administration of the Company shall only be effective as at the Continuation Date.

Third resolution:

Further to the second resolution, it is unanimously resolved to adopt the New Memorandum and Articles tabled at the meeting in order to comply with the 2006 Act (the “Adoptions”). It was unanimously noted that further to the Adoptions the Company shall be named “Trefoil IOM Limited”. It is further unanimously resolved that the Adoptions would only be effective as at the Continuation Date.

Fourth resolution:

It is unanimously noted that further to his resignation letter dated 10 February 2014, Mr. Manfred Schneider of 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg has presented his resignation from his position as manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the “Resignation”).

It is further unanimously noted that further to his confirmation letter dated 5 February 2014, Mr. Gerard Penny of 6 Stillorgan Heath, Stillorgan, Co. Dublin, Ireland, currently acting as a manager of the Company, confirmed that he shall continue his mandate acting as a director of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the “Confirmation”).

It is unanimously resolved to approve the Resignation and the Confirmation with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Manfred Schneider and Mr. Gerard Penny full discharge for the performance of their duties as managers as and from the date of their appointment as managers of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of their duties are identified on the basis of the financial statements corresponding to the current financial year.

Finally, it is unanimously resolved to appoint Mr. Bernard Power with professional address at Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland, as a new director of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand five hundred Euros (2,500.-Euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Sont présents:

1. - M. George Sisk, né le 21 novembre 1940, ayant son adresse au 9 rue Knocklyon, Knocklyon Grove, Templeogue, Dublin 16, Irlande.
2. - Mme. Anne Sisk, née le 22 juillet 1942, ayant son adresse au 9 rue Knocklyon, Knocklyon Grove, Templeogue, Dublin 16, Irlande.
3. - M. Henry Sisk, né le 29 janvier 1943, ayant son adresse au 3 Charlemont Avenue, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande.
4. - M. Owen Sisk, né le 20 janvier 1980, ayant son adresse au 15 Maretimo Gardens East, Blackrock, Co.Dublin, Irlande.
5. - Mme. Aoife Sisk, née le 6 août 1981, ayant son adresse au Sycamore Farm, Duns Tew Road, Middle Barton, Chipping Norton, Oxfordshire. OX7 7DF, Royaume Uni.
6. - Mme. Maria Luisa Sisk, née le 16 novembre 1970, ayant son adresse au 2 Poppyfield Drive, Broomfield, Midleton, Cork, Irlande.
7. - M. John Patrick Sisk, né le 17 mars 1975, ayant son adresse au 8 Eglinton Terrace, Donnybrook, Dublin 4, Irlande.
8. - Roseberth Holdings Ltd, une société constituée à Dublin en Irlande le 5 juillet 1988 et ayant son siège social à Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande.

Tous ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle situé au Luxembourg, en vertu des procurations faites sous seing privé.

Les procurations paraphées "ne varietur" par la partie comparante au nom des parties représentées ci-avant, et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les parties représentées ci-avant ont sollicité le notaire d'acter que:

I.- Les parties représentées sont les associés de "Trefoil Luxembourg S.à r.l.", une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 151.907 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 février 2010, publié au recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 871 page 41776 en date du 27 avril 2010 (la "Société").

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les Associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation (i) du transfert de la Société vers l'Île de Man avec continuité de la personnalité juridique en tant que société constituée selon le "Companies Act 2006" de l'Île de Man (tel que modifié) et (ii) du transfert simultané du siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Irlande (collectivement, les "Transferts");
3. Adoption d'un mémorandum of association et de nouveaux statuts de la Société (les "Nouveaux Mémorandum et Statuts") afin de rendre les documents statutaires conformes au "Companies Act 2006" de l'Île de Man (tel que modifié), devant être effectifs au moment des Transferts;
4. Approbation de la démission de M. Manfred Schneider de son mandat de gérant de la Société et approbation de (i) la poursuite du mandat de M. Gerard Penny en tant qu'administrateur de la Société, et (ii) de la nomination de M. Bernard Power comme nouvel administrateur de la Société, devant être effectifs au moment des Transferts; et
5. Divers.

IV.- Une copie des documents suivants a été communiquée à l'assemblée:

- une copie des statuts actuels de la Société (les "Statuts") ainsi qu'une copie des Nouveaux Mémorandum et Statuts;
- un avis juridique émis le 10 février 2014 par Cains Advocates Limited, un cabinet d'avocats de l'Île de Man, affirmant entre autre que (i) la continuité de la Société en tant que Société constituée selon le "Companies Act 2006" de l'Île de Man (tel que modifié) (le "2006 Act") n'entraînera pas la création d'une nouvelle personne morale et ne compromettra ni n'affectera la continuité de la Société étant à l'origine une société de droit luxembourgeois et devenant par la suite une société transférée à l'Île de Man et que (ii) sous réserve que la continuité de la Société existant en vertu du "2006 Act" respecte pleinement le "2006 Act", cette continuité de la Société ne sera pas compromise ni affectée d'aucune manière

par le transfert simultané du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg vers l'Irlande; et

- un avis juridique émis le 10 février 2014 par le cabinet d'avocats McCann FitzGerald, cabinet d'avocats irlandais, affirmant que la Société peut valablement transférer son siège de direction effective et son administration centrale du Luxembourg vers l'Irlande sans affecter le transfert simultané de son siège social vers l'Ile de Man.

Tous les documents mentionnés ci-dessus paraphés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés à l'unanimité, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée; les Associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et acceptent de délibérer puis de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé à l'unanimité d'approuver (i) la domiciliation de la Société vers l'Ile de Man par voie de continuation de la personnalité juridique en tant que Société constituée selon le 2006 Act (la "Continuité") et (ii) le transfert simultané du siège de direction effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg en Irlande (le "Transfert du Siège de Direction") (la Continuité et le Transfert du siège de direction sont collectivement dénommés les "Transferts"), que la Société continue en tant que société constituée en Ile de Man, et que la Société cesse toute activité à Luxembourg.

Il est rapporté que la personnalité juridique de la Société survivra aux Transferts et que par voie de conséquence la Société sera et demeurera seule propriétaire de tous ses actifs et pleinement responsable de toutes ses dettes et passifs suite aux Transferts. Il est en outre rapporté que, suite aux Transferts, la Société adoptera la forme d'une "company limited by shares" régie par le "2006 Act".

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois tant du Luxembourg que de l'Ile de Man et d'Irlande, en vue d'opérer les Transferts, ont été par la suite décrites aux Associés et ces derniers ont décidé à l'unanimité que les Transferts seront réalisés sous la condition suspensive que la Société se voit délivrer un certificat de continuité par le Registre des Sociétés de l'Ile de Man conformément à la section 164(2) du "2006 Act" (la "Condition Suspensive").

Il a été décidé à l'unanimité que les Transferts ne seront effectifs qu'à partir de la date de réalisation de la Condition Suspensive, étant précisé que la date de continuité de la Société dans l'Ile de Man (la "Date de Continuité") sera sans effet rétroactif à la date du présent acte. Il a été en outre souligné qu'au moment de la continuation de la Société dans l'Ile de Man à la Date de Continuité, et sa radiation subséquente du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, la Société (i) ne sera plus considérée comme une Société de droit luxembourgeois et (ii) cessera d'être soumise aux lois luxembourgeoises.

De plus, il est décidé à l'unanimité qu'à la suite de la réalisation des Transferts, le siège social de la Société sera situé à Fort Anne, Douglas, Ile de Man IM1 5PD, tandis que le siège de direction effective et l'administration centrale seront situés à Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande. Afin d'éviter tout doute, les changements de siège social et de siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société ne seront effectifs qu'à la Date de Continuité.

Troisième résolution:

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été décidé à l'unanimité de modifier les Statuts de la Société et d'adopter le Nouveau Mémoire et Statuts présenté à l'assemblée afin de se conformer au "2006 Act" (les "Adoptions"). Il est également noté à l'unanimité que suite aux Adoptions, la dénomination de la Société deviendra "Trefoil IOM Limited". De plus, il a été décidé à l'unanimité que les Adoptions ne seront effectives qu'à la Date de Continuité.

Quatrième résolution:

Il est décidé à l'unanimité que conformément à sa lettre de démission datée du 10 février 2014, M. Manfred Schneider, ayant pour adresse professionnelle sise au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a présenté sa démission de son mandat de gérant de la Société avec prise d'effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive (la "Démission").

Il est en outre rapporté à l'unanimité que suite à sa lettre de confirmation en date du 5 février 2014, M. Gérard Penny ayant son domicile situé sise au 6 Stillorgan Heath, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande, occupant actuellement les fonctions de gérant de la Société, a confirmé qu'il poursuivra son mandat d'administrateur de la Société avec prise d'effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive (la "Confirmation").

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la Démission et la Confirmation avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder pleine et entière décharge à M. Manfred Schneider et à M. Gerard Penny pour l'exercice de leur

mandat de gérants à compter de la date de leur nomination comme gérants de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est enfin décidé à l'unanimité de nommer M. Bernard Power, ayant son adresse professionnelle sise à Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande, comme nouvel administrateur de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros (2,500.- Euros).

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Après lecture faite du présent acte original au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2014. Relation: LAC/2014/7852. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033186/260.

(140037123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Tour Jacob S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 2.819.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société tenue le 22 janvier 2014

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société TOUR JACOB S.C.I., a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social actuel de la Société de L-8184 Kopstal, 1A; rue de Luxembourg à l'adresse suivante L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Kehlen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. »

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2014. Relation: DIE/2014/898. Reçu douze euros 12,00 €.

Kehlen, le 22 janvier 2014.

Nico MARECHAL / Johny MARECHAL / Paul MARECHAL / Berthe BISSEN

Associé / Associé / Associé / Associée

Référence de publication: 2014036740/18.

(140041804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Answer-IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 162.072.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 3 février 2014 que M. Arie A.J. van der Spek, administrateur de société, demeurant au 5, Grand-Rue, CH-1095 Lutry, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Urs FISCHER, démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014036245/13.

(140041752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

TW Life I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.708.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de forme juridique et du changement de siège social de l'associé de la Société, TouchWind Life 1 UG, à savoir:

TouchWind Life 1 GmbH

Klopstockstrasse 1,

22765 Hamburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2014036744/17.

(140041611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of February.

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Hutton Collins Capital Partners II LP, a limited partnership established under the laws of the England and Wales, with registered office at 50, Pall Mall, GB-SW1Y 5JH London, United Kingdom, duly registered with the United Kingdom companies register under number LP010985 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Attorney),

by virtue of a power of attorney under private seal given which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with the present minute,

The appearing person (the Sole Shareholder), represented as aforesaid, hereby declared and requested the notary to act that:

I. HC Investissements (Europe) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) has its registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, had been registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.122.443 (the Company), had been incorporated by a deed of incorporation on 28 November 2006 before Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notary residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 122 page 5847 on 6 February 2007.

II. the subscribed shares of the Company amounted currently to twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), represented by five hundred (500) shares (parts sociales) having a par value of twenty-five euro (EUR25) each, fully paid up;

III. the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of the Company;

IV. the Sole Shareholder acquired all the shares (parts sociales) of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

V. the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company (the Liquidator), has issued a Liquidator's report dated 19 February 2014, attached to the present deed;

VI. the Sole Shareholder has appointed C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.68.168, as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the Auditor);

VII. the Sole Shareholder takes note of and approves the Auditor's report dated 20 February 2014, attached to the present deed;

VIII. the Sole Shareholder grants full discharge to the Auditor for the performance of its mandate in connection with the liquidation of the Company;

IX. the Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, declares that (I) it hereby waives any receivables held against the Company at the date of this notarial deed, that (II) all the other known debts of the Company have been paid in full and that (III) it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the dissolved Company;

X. the shareholder's register and all the shares (parts sociales) of the Company have been cancelled;

XI. the Sole Shareholder fully discharges the managers of the Company for their mandate up to this date; and

XII. the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

Hutton Collins Capital Partners II LP, un Limited Partnership, dûment constitué et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social 50, Pall Mall, GB-SW1Y 5JH London, United Kingdom, immatriculée auprès du United Kingdom companies register, sous le numéro LP010985; représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Mandataire);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante (l'Associé Unique), agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que HC Investissements (Europe) S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1449 Luxembourg, est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B.122.443 (la Société); constituée suivant acte passé le 28 novembre 2006 par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 122 page 5847 le 6 février deux-mille sept;

II. Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR12 500), représentés par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (EUR25) chacune, chacune intégralement libérée;

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la Société et de la situation financière de la Société;

IV. Que l'Associé Unique est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société (Liquidateur), a émit un rapport du Liquidateur daté du 20 février 2014 joint en annexe au présent acte;

VI. Que l'Associé Unique, a nommé C.A.S. Services S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.68.168, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire);

VII. Que l'Associé Unique, prend note du rapport du Commissaire en date du 20 février 2014, annexé au présent acte, et approuve celui-ci;

VIII. Que l'Associé Unique, donne décharge au Commissaire pour la réalisation de son mandat dans le cadre de la liquidation de la Société;

IX. Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur, déclare (I) qu'il renonce à toutes ses créances détenues contre la Société à la date du présent acte, (II) que toutes les autres dettes connues de la Société ont été payées et en outre (III) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

X. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société.

XI. Que l'Associé Unique donne pleine et entière décharge à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

XII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9093. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035906/121.

(140040674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESCO MANAGEMENT N°2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014035931/11.

(140040923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Beechbrook Mezzanine 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.079.

Par résolutions signées en date du 4 mars 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035765/15.

(140040547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

BRASSILUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mars 2014

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035782/15.

(140040985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

ImmoFinRe Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 153.699.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE TWENTY-EIGHTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of «ImmoFinRe Capital Partners S.A.», a société anonyme having its registered office at 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, which was incorporated by a notarial deed on the 7th of June 2010, published in the Mémorial C, number 1484 of 20 July 2010.

The articles of incorporation have been amended on 28 March 2011 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 June 2011 under number 1310.

The Meeting is presided by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Christel DETREMBLEUR prenamed,

The chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares of the Company held by each of them are shown on an attendance list, signed by the members of the board, shareholders present or proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary. The said list as well as the proxies shall be annexed to this document to be filed together with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares of the Company representing the entire corporate capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. That the Meeting renounces to the convening notice, the shareholders present or represented considering themselves being duly convened to the present Meeting and declaring having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) Decision to modify the closing date of the financial year of the Company such that the accounting year shall begin on March 1st and shall terminate on February 28 (or exceptionally for any leap year on February 29) of the next year;

2) Decision that the financial year 2014 will begin on January 1, 2014 and will terminate on February 28, 2014;

3) Requested modification of the article 21.1 of the articles of associations of the Company;

4) Miscellaneous.

V. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the Meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

54121

First resolution

The Meeting resolves to change the financial year of the company into a financial year starting on March 1st and ending on February 28 (or exceptionally for any leap year on February 29) of the next year.

Second resolution

The Meeting decides that the current financial year having started on January 1, 2014, will terminate on February 28, 2014 and the following financial year will start on March 1st, 2014 and will terminate on February 28, 2015.

Third resolution

In consequence of the here above resolutions the Meeting decides to amend article 21.1 of the articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

“ **21.1.** The accounting year of the Company shall begin on 1st March of each year and shall terminate on 28 February (or exceptionally for any leap year on February 29) of the following year.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,100.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

LE VINGT-HUIT FEVRIER

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se tient

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ImmoFinRe Capital Partners S.A.», (l'«Assemblée») une société anonyme, ayant son siège social à 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, numéro 1484 du 20 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 28 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1310 du 16 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, résidant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR prénommée.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que la totalité des actions de la Société représentant l'entière du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les actionnaires présent et représentés se considérant être valablement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décision de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société afin que l'exercice social débute le 1^{er} mars et se termine le 28 février (ou exceptionnellement le 29 février lors des années bissextiles) de l'année suivante;

- 2) Décision relative à l'exercice social actuel qui débutera le 1^{er} janvier 2014 et se clôturera le 28 février 2014;
- 3) Modification de l'article 21.1 des statuts de la société;
- 4) Divers.

VI. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la société afin qu'il débute le 1^{er} mars et se clôture le 28 février de l'année suivante (et exceptionnellement le 29 février lors des années bissextiles).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social actuel de la société ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 28 février 2014 et que l'exercice suivant débutera le 1^{er} mars 2014 pour se terminer le 28 février 2015.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'Assemblée décide de modifier l'article 21.1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **21.1.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le 28 février de l'année suivante (et exceptionnellement le 29 février lors des années bissextiles).»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, B. TASSIGNY, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 mars 2014. Relation: RED/2014/443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014034736/129.

(140039353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Krentz & Griffin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.319.

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- Madame Julie GRIFFIN épouse KRENTZ, conseiller d'entreprises, née le 5 août 1962 à Douglas (Iles Britanniques), demeurant à L-8265 Mamer, 4, rue des Prés.

2.- Monsieur Charlton Lee John KRENTZ, conseiller d'entreprises, né le 23 décembre 1989 à Luxembourg, demeurant à L-8265 Mamer, 4, rue des Prés, représenté par Madame Julie Griffin, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, déclare que Madame Julie GRIFFIN épouse KRENTZ et Monsieur Charlton Lee John KRENTZ sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KRENTZ & GRIFFIN S.à r.l., avec siège social

à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 78319, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 264 du 12 avril 2001, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil C numéro 3024 du 29 novembre 2013, la «Société».

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Première et unique résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la Société et d'ajouter en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet un bureau d'activités commerciales et de services commerciaux.

La société a également pour objet l'activité de courtier d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Pouvoirs

Les comparants donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société dont la modification de l'objet social ci-avant, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Julie Griffin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 février 2014. LAC / 2014 / 7753. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034770/48.

(140038896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 06 mars 2014

Troisième résolution

L'Assemblée accepte avec effet au 10 mars 2014 la démission de l'administrateur Monsieur Stefan GESS, né à Munich (Allemagne) le 18.02.1975, demeurant professionnellement au 4 Via Pioppette, 20123 Milan, Italie et désigne à partir du 10 mars 2014 Monsieur Roberto TIMO, né à Aosta (Italie) le 12.10.1961, demeurant au 32 Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARTONPLASTGROUP HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014036293/17.

(140041914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Avatarius S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 153.345.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014036252/11.

(140041293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036256/11.

(140041850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Bidibul Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 139.621.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale rectificative des actionnaires de la société anonyme «BIDIBUL PRODUCTIONS S.A.», (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 139.621,

L'assemblée est présidée par Monsieur Lilian ECHE, ayant son adresse professionnelle à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Christel HENON, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale est uniquement tenue pour rectifier deux erreurs matérielles survenue dans:

- l'acte de constitution de la société, dans la rubrique «Souscription et libération» tenue par devant le notaire instrumentant en date du 17 juin 2008, enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2008. Relation GRE/2008/2648, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 3 juillet 2008, sous la référence 080095959 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 15 juillet 2008.

- l'assemblée générale extraordinaire, ayant eu comme ordre de jour de modifier l'objet social, tenue par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 8 avril 2010, enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2010. Relation GRE/2010/1311, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 29 avril 2010, sous la référence 100059578 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 4 juin 2010.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux au moment de l'assemblée générale du 8 avril 2010, ont portés sur une liste de présence et les procurations des actionnaires et souscripteurs de nouvelles actions sont restées annexées à l'acte du 8 avril 2010 et enregistré avec ce dernier.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la rubrique «Souscription et Paiement» de l'acte de constitution de la société tenue par devant le notaire instrumentant en date 17 juin 2008 pour lui donner la teneur suivante:

«Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Christel HENON, prequalifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rectifier l'objet social ainsi que l'article 3 des statuts de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 8 avril 2010, Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010, référence 100059578, et donner à l'article 3 la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement:

- la réalisation en qualité de producteur d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à l'exclusion de toute oeuvre d'animation;
- la vente, l'échange, la distribution, l'importation, l'exportation, l'édition sous toutes formes de ces productions et de leurs dérivés;
- la gestion de droits intellectuels, l'informatique: développement de Software;
- l'achat, la vente et la gestion de son propre patrimoine immobilier;
- toute activité commerciale;
- la prise de participation dans toutes sociétés;
- le conseil et la formation en direction d'entreprises ainsi que l'assistance et l'exécution de toutes prestations dans le domaine administratif, informatique, technique, commercial, de marketing ou de gestion;
- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la vente d'un portefeuille de valeurs mobilières;
- la prise de tous intérêts et participations de quelques façons qu'elles puissent se concevoir dans toutes les opérations susceptibles de favoriser les affaires sociales sous quelque forme que ce soit, acquisition, création, location soit comme preneur, soit comme bailleur de tous fonds de commerce, établissements commerciaux et succursales répondant à l'objet social, création de sociétés nouvelles, apports, souscription, achats de titres et de droits sociaux, fusion;
- la location comme preneur ou bailleur de tous locaux avec ou sans promesse de vente, l'édification de toute construction nouvelle, l'acquisition de tous immeubles pouvant servir directement ou indirectement à tous objets de nature à favoriser le commerce de la société; la cession desdits immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lilian ECHE, Christel HENON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014035217/77.

(140040397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.924.

Company incorporated by Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, on May 24th, 2006, published in the Official Gazette Mémorial, Serie C nr. 1533 dated August 10th, 2006.

Balance sheet, profit and loss accounts and notes as at 31.12.2012

Signature.

Référence de publication: 2014035220/11.

(140040444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Biowood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 167.558.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent Ternet / Didier Van Langendonck.

Référence de publication: 2014035199/10.

(140040446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.310.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014035201/10.

(140039967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

NGM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 184.842.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-CINQ FEVRIER

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PATMOS AU LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°137973;

2) Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née à Messancy le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

le comparant sub 1) est ici représenté par Madame Marjorie GOLINVAUX prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 février 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NGM S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ces soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également détenir et gérer pour compte propre ou pour autrui, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des biens immeubles.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 4.000.000.- EUR (QUATRE MILLIONS D'EUROS) représenté par 40.000 (QUARANTE MILLE) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à QUARANTE MILLIONS D'EUROS (40.000.000 EUR), représenté par QUATRE CENT MILLE (400.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique si c'est le cas, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- PATMOS AU LUXEMBOURG S.A. prénommée:	39.999 actions;
- Madame Marjorie GOLINVAUX prénommée:	1 action
TOTAL:	40.000 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 4.000.000.- EUR (QUATRE MILLIONS D'EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 3.400 (trois mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Christophe VANDENBROEK, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 9 mai 1971 et demeurant 10-12, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

2) Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née à Messancy (Belgique) le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

3) Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né à Neuilly sur Seine, (France) le 19 décembre 1953 demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Goebel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44563.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 février 2014. Relation: RED/2014/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033049/162.

(140036577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Lucie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 184.840.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Gilles DELABY, gérant de société, né à Uccie (Belgique) le 23 octobre 1975. demeurant à B-1310 La Hulpe, rue du Brésil, 3.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet.

- toutes fonctions de consultance et/ou de services liées aux domaines de l'informatique et de la gestion;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à créer ainsi que la promotion et la reconversion de sociétés par apport d'assistance technique ou financière et, le cas échéant, par fusion avec elles;

- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de tous produits photo, vidéo, audio, multimédia ainsi que de tous produits qui touchent à la production, au traitement et au transfert de l'image et du son sous quelques formes que ce soit:

- la réalisation de prises de vue, de reportages photographiques en général et au sens large, de vidéos en général et au sens large, ainsi que l'organisation de foires, d'expositions et de toutes manifestations où la présence de l'audiovisuel est nécessaire.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ou de toutes autres et consentir tous prêts ou garanties à celles-ci, sous quelque forme et durée que ce soit.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LUCIE s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Gilles DELABY, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Gilles DELABY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELABY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 février 2014. Relation: CAP/2014/665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014033275/145.

(140036749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

TW Life II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.707.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de forme juridique et du changement de siège social de l'associé de la Société, TouchWind Life 2 UG, à savoir:

TouchWind Life 2 GmbH

Klopstockstrasse 1,

22765 Hamburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2014036745/17.

(140041610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Turkey MENA Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.519.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of January.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Turkey MENA Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134517 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "Turkey MENA Properties II S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134519, established pursuant to a notarial deed dated November 30th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés

et Associations, number 133 on January 17th, 2008 and whose articles of incorporation have not been amended (the "Company");

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Turkey MENA Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134517 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «Turkey MENA Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134519, constituée par un acte daté du 30 novembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 le 17 janvier 2008 et les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»);

- le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR);

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2014. Relation: EAC/2014/787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014036727/93.

(140041585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.513.367,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

Extrait des résolutions des Gérants prises en date du 24 novembre 2010

Les Gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Laurent Forget en tant que Président du Conseil de Gérance avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014036734/15.

(140041623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2014

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Christian Jourquin avec effet le 21 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014036085/11.

(140040620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

EPF Acquisition Co 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.013.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960 hereby represented by Matthias Prochaska, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is “EPF Acquisition Co 14 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office.

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at seven (7) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom
- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B manager:

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Warren Justice, born on 2 July 1966 in Epsom, United Kingdom, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Matthias Prochaska, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 14 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre

le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à sept (7) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Warren Justice, né le 2 juillet 1966 à Epsom, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 février 2014. LAC/2014/6160. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034601/519.

(140039839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.743.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.202.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036597/10.

(140041489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

OC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.007.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 mars 2014

1. Monsieur Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt am Main (Allemagne), le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, gérant B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour OC Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014036592/20.

(140041818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.